

Une nouvelle voie entre la France et l'Angleterre

C'est hier jeudi, qu'a commencé le voyage d'inauguration de la ligne maritime Dunkerque-Tilbury

DES PAQUEBOTS MODERNES ET CONFORTABLES

Les paquebots qui vont assurer les relations directes entre Dunkerque et Londres, par Tilbury, sont en ce moment plus modernes et confortables.

L'un d'eux, l'*'Alsacien'*, actuellement aux *Docks d'Argyle*, qui va servir pour le voyage d'inauguration, a été construit en 1900 à Dumbarton (Angleterre). Il a un tonnage total de 2.022 tonnes. Il mesure 100 m. 80 de long; 12 m. 52 de large et 5 m. 20 de creux. Il sera commandé par le capitaine français *De Parade*.

Dans le salon, les boiseries sont sculptées et de nombreux fauteuils en marquerterie sont disposés au-dessus de chaque arcade. Les tentures sont du velours bleu, comme le revêtement des fauteuils et chaises.

Le fumoir, tout en acajou, est splendide. Les fauteuils et canapés sont recouverts de cuir. Cette pièce spacieuse se trouve à l'arrière du paquebot.

Dans le salon des dames, il y a 8 couettes, dans celui des hommes 36 couettes !

LES MODIFICATIONS FERROVIAIRES

Par suite de la mise en service de la nouvelle ligne, la Compagnie du Nord a dû, naturellement apporter des modifications dans son horaire. Elles se présenteront comme suit à partir du 15 mai.

Un nouveau train express 2027, comportant des voitures de 1^{re}, 2^e et 3^e classes sera roulé sur le parcours Arras-Dunkerque. Ce train partira d'Arras à 19 h. 40 après l'arrivée du rapide 315 quittant Paris à 17 h. 10. Il ne desservira que Lens, Béthune et Hazebrouck. Son arrivée à Dunkerque est fixée à 21 h. 22.

Le train 2004 partant de Dunkerque à 5 h. 20 comportera des voitures de 3^e classe. Il desservira Bourgues et Cassel; l'heure actuelle de son arrivée à Arras, 7 h. 33 ne subira aucun changement.

Un nouveau service sera établi entre l'Angleterre, la France et la Suisse et inversement, via Tilbury-Dunkerque.

Ce service se trouvera en correspondance à Dunkerque avec les trains Paris-Dunkerque 2006 et 2021.

LE VOYAGE D'INAUGURATION

Quant au voyage d'inauguration, il a commencé hier jeudi, et se continuera aujourd'hui vendredi et dimanche samedi.

Le programme a été arrêté comme suit : Jeudi 12 mai. — 19 h. 15, rendez-vous à la gare de Paris-Nord.

19 h. 35, départ de Paris pour Dunkerque. Minuit, arrivée à Dunkerque; embarquement à bord du steamer *'Alsacien'*.

Vendredi 13 mai. — 7 h. 30, débarquement à Tilbury.

8 heures, départ de Tilbury par train spécial.

13 h. 10, arrivée à Liverpool; visite de la ville et du port.

14 heures, départ de Liverpool en train spécial pour Manchester et Londres.

19 heures, arrivée à Londres-S. Pancras, 20 heures, réception par le London Midland and Scottish Railway.

Samedi 14 mai. — 8 heures, départ de Londres-S. Pancras en train spécial pour Tilbury.

9 heures, embarquement à Tilbury, à bord du steamer *'Alsacien'*.

15 h. 30, débarquement à Dunkerque et départ du train spécial pour Paris.

19 h. 30, arrivée à Paris-Nord.

20 h. 30, banquet.

Nous formons les vœux les plus complets pour le succès de la nouvelle ligne qui ne pourra que faciliter les échanges entre nos industries du Nord et celles de l'Angleterre.

L'INAUGURATION de la Maison des Syndicats libres d'Halluin

Avis aux syndiqués de la région de Roubaix-Tourcoing

C'est dimanche prochain 15 mai, qu'aura lieu l'inauguration de la Maison des Syndicats libres d'Halluin et que se déroulera le grand cortège organisé à cette occasion.

Il est rappelé qu'un train part de la gare de Tourcoing à 14 h. 01 et passe au Blanc-Sous à 14 h. 06. Pour le retour, il y a les trains de 18 h. 27 et 20 h. 51. Pour ceux qui préfèrent se rendre à Halluin par le tramway, il y a le tramway R, place de Tourcoing.

Tous les syndiqués de Roncq-Linselles sont priés de se grouper derrière le drapeau de Roncq; les syndiqués de Tourcoing et environs derrière le drapeau de Tourcoing.

Pour la première fois depuis qu'il est restauré, la section de Roubaix sortira le vieux drapeau des Vrais Travailleurs de Roubaix, qui date de 1893. Les syndiqués de Roubaix et environs et du canton de Lannoy sont priés de l'accompagner.

Le groupe de Wattrelos pourra profiter des cérémonies particulières qui seront annoncées demain.

Le pain à 2 fr. 20 dans le Nord à partir de lundi

une circonscription voisine. Cette modification aura pour résultat, d'après les calculs du rapporteur, de ramener le nombre des députés à 562 au lieu de 584, chiffre de la présente législature et 586 chiffre prévu dans le projet du Gouvernement. Les conclusions de M. Baréty serviront de base à la discussion qui doit s'ouvrir prochainement à la Commission du suffrage universel.

Les incidents de la conférence Marc Sangnier, à Lille devant le Tribunal correctionnel

Les manifestants sont condamnés à l'emprisonnement sans sursis

C'était hier, que comparaissaient devant le tribunal les jeunes gens arrêtés lors de la manifestation organisée dimanche dernier, dans la salle des Ambassadeurs contre la présence de M. Mac Sangnier à Lille.

Trois jeunes gens comparaissaient sous l'accusation de port d'armes : Émile Michel Viey-Pujol, Adrien Pichot, et Jeanne, sans faute de violence, à agent et d'outrage; Michel Guérin et Monique Joly. Un est inculpé de coup à agent et de port d'armes; Bourdonnau.

L'INTERROGATOIRE. LES TEMOIGNAGES

Adrien Viey portait une matraque parce que, explique-t-il, il avait été l'objet de menaces de la part d'ennemis politiques. Il reconnaît qu'il portait la matraque que lui présente M. Guérin, à l'ordre d'agent, et qu'il a été arrêté au cours d'un meeting. Il avoue avoir été en état de poing à un agent; il n'a pas porté coup de matraque.

Puybœuf était muni d'une matraque à ressort. Il avait pris cette arme parce qu'il avait déjà été attaqué en face de l'église Saint-Maurice, à Lille, alors qu'il vendait des journaux.

M. le commissaire de police Bourdonnau, du 4^{ème} arrondissement, a été chargé du service de sécurité et se trouvait dans la salle. Il fit le droit et se souvint dans la salle, ce qu'il portait au moment de l'ordre de force dans la salle, ce qui portait à cinq cent le nombre des présents; au moment où le Président de la réunion allait donner la parole à M. Marc Sangnier, des huées et des coups de sifflet empêchèrent l'orateur de prononcer sa parole. « A moins de l'assassinat », a-t-il déclaré, « il n'y a pas de point à ce moment. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il affirme qu'il n'a pas eu de réaction. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.

M. Moncy ainsi mis en cause, déclare qu'il a pris le commissaire pour un conseiller municipal. À ce moment, il est question de l'incident; il déclare, précisément, que l'agent, qui vient d'arrêter le suspect, a été agressé. Il ajoute : « C'est à ce moment que les manifestants ont enfoncé l'estrade en montant sur le piano et en enjambant la balustrade. »

À ce moment, continue M. le Commissaire, je pris le conférencier à bras-le-corps et l'emportai dans les couloirs. J'éprouvai quelques difficultés, parce que M. Sangnier se débattait, ne voulant pas quitter sa place.

M. le Commissaire désigne alors M. Moncy comme ayant frappé avant qu'il n'ait pu être appréhendé.